



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 50 octobre- novembre-décembre 2008 - Supplément n°2
Directeur de publication : Michel Dubuis - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 3ème trimestre - IPNS

**Pour un autre budget 2009,
contre les suppressions d'emplois publics,**

**Pour la revalorisation des carrières
par l'augmentation générale des salaires,**

**Pour l'abandon des réformes destructrices
qui remettent en cause la réussite de tous les jeunes,**

Grève unitaire et manifestations Jeudi 20 novembre

Aisne : manifestation à **LAON** à **10h** - Inspection académique, Cité administrative

Oise : assemblée générale à **BEAUVAIS** à **14h** - Maison de Quartier St Lucien puis **manifestation** à **BEAUVAIS** à **15h30** - Place du Jeu de Paume

Somme : manifestation à **AMIENS** à **14h30** - Maison de la Culture

***L'argent public pour les services publics et le pouvoir d'achat,
pas pour sauver les intérêts des spéculateurs et des gros actionnaires !***

Le site internet du SNASUB académique vous informe :
<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

+ de 51.000
visiteurs !

**Renforcez l'action syndicale,
adhérez ou ré-adhérez
au SNASUB/FSU (p4)**

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire

Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr
Sites internet nationaux : www.snasub.fsu.fr et www.fsu.fr



Les raisons de notre appel à la grève du jeudi 20 novembre :

- contre la casse du service public d'éducation, de la maternelle à l'université,
- contre la RGPP et les suppressions de postes,
- pour un service public de qualité et ouvert à tous, pour un budget 2009 à la hauteur des besoins,
- pour l'augmentation générale des salaires, pour l'amélioration des carrières,
- contre la rémunération au mérite,

EDITORIAL

Le SNASUB/FSU, a décidé d'appeler les personnels de Bibliothèques, ITRF et ASU, titulaires comme non titulaires, à faire grève le jeudi 20 novembre prochain.

En effet, nous avons décidé de prendre nos responsabilités, dans les EPLE comme dans les services académiques ou dans l'enseignement supérieur, en participant à cette journée de grève et de manifestations, avec les autres catégories de personnels, notamment les enseignants.

Conscients des graves dangers portés par la politique gouvernementale, nous pensons que l'heure est à la mobilisation des personnels pour montrer notre désaccord et exprimer notre opposition résolue.

Nous ne sommes pas d'accord pour laisser le gouvernement réformer notre service public d'éducation avec comme seul objectif, les économies budgétaires. Toutes les réformes éducatives visent à diminuer drastiquement le nombre d'heures d'enseignement, dans le but évident de supprimer des postes. Pour tenir les objectifs de - 160.000 postes de fonctionnaires d'ici 2012, la RGPP cherche à réorganiser les services de l'Etat de façon à les adapter en conséquence. Cela n'est pas acceptable car cela se fait au détriment des besoins en services publics, au détriment de leur qualité et de leur accessibilité.

Nous ne sommes pas d'accord de ce point de vue avec le projet de budget 2009 qui comporte près de 13.500 suppressions d'emplois dans l'éducation (dont 500 suppressions de postes administratifs dans les services) avec notamment 1.000 suppressions dans l'enseignement supérieur (dont 225 postes de personnels BIATOS).

Nous ne sommes pas d'accord avec le blocage des salaires des fonctionnaires ni avec les désespérantes perspectives d'avancement offertes par nos carrières. A l'heure où plusieurs dizaines de milliards d'euros d'argent public sont mobilisés pour venir en aide aux spéculateurs et aux gros actionnaires, il est temps d'imposer une autre utilisation des richesses. Oui, nous sommes pour une mobilisation générale qui nous permette d'imposer l'augmentation générale des salaires, l'amélioration significative de notre pouvoir d'achat. Loin du salaire au mérite que la PFR (voir page 3) met en place, nous souhaitons juste que nos compétences soient reconnues par un salaire permettant de vivre décemment.

Même si nous savons que les médias ne parleront pas forcément des personnels BIATOS dans la grève du 20 novembre, malgré nos efforts, que nos revendications spécifiques risquent donc d'y être noyées, le SNASUB/FSU croit aux vertus de l'unité intercatégorielle des personnels, pour la mobilisation, pour la satisfaction des revendications.

Et quoi de plus efficace pour être visibles et audibles que de répondre présents massivement dans les rassemblements et manifestations de ce jeudi de lutte ?

Communiqué de presse :

La FSU demande des négociations salariales immédiates

La campagne de versement de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) est une nouvelle occasion de propagande pour les ministres E Woerth et A Santini, cherchant à masquer qu'en matière de rémunération, ils mettent en oeuvre des accords minoritaires.

La GIPA est cette indemnité versée à ceux des agents publics qui, malgré l'évolution de leur traitement entre 2003 et 2007, ont subi une perte de pouvoir d'achat sur cette période. Pour la FSU, la création de la GIPA atteste du bien fondé de la dénonciation qu'elle a portée d'une perte de pouvoir d'achat réelle pour les personnels.

Cependant, la GIPA participe de cette politique qui dégrade la situation salariale de tous.

En théorisant une évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction publique en-deçà de l'inflation, le gouvernement remet en cause la garantie de la carrière inscrite dans le statut : au lieu de la garantie d'une rémunération plus importante à mesure que l'on progresse en ancienneté et/ou en qualification, la seule garantie serait de ne pas trop perdre par rapport à son traitement initial.

Au lieu de résoudre la situation qui a conduit à ce qu'un fonctionnaire recruté en catégorie A en 1997 ait un pouvoir d'achat inférieur de 14% à celui de son aîné recruté en 1983, selon une étude de l'INSEE publiée en novembre 2007, le gouvernement amplifie les orientations qui ont créé cette situation injustifiable.

Contraint par deux fois cette année à relever le minimum de traitement pour le porter au niveau du SMIC, le gouvernement sait qu'il devra de nouveau recourir à cette revalorisation impérieuse à chaque mesure sur le SMIC.

La dévalorisation des traitements de référence, le développement des indemnités individualisées, le recours accru aux heures supplémentaires sont autant d'attaques contre les solidarités professionnelles indispensables au sein des services publics et des administrations.

Avec le point d'indice, la grille des rémunérations de la Fonction publique s'enfoncé ; et le gouvernement nous propose d'écopier !

Inacceptable pour la FSU qui demande des négociations salariales immédiates !

Elle défend la revalorisation du point sur les prix, le rattrapage des pertes accumulées (près de 10% depuis 2000) et la reconstruction de la grille.

Une telle politique serait un élément dynamique de soutien à la croissance, de lutte contre la crise.



Les raisons de notre appel à la grève du jeudi 20 novembre



Budget 2009 de l'enseignement scolaire :

- 13.500 emplois

Non aux suppressions de postes !

+ 16.400 élèves en écoles maternelles et primaires attendus à la rentrée 2009 = - 5.500 postes d'enseignants

- 500 postes d'administratifs dans les services académiques

- 5.500 postes d'enseignants dans les collèges

Pouvoir d'achat :

Ras-le-bol du blocage des salaires et des carrières !

Budget 2009 : + 0,5% d'augmentation : de qui se moque-t-on ?

Pour l'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et la reconstruction de la grille fonction publique ;

Pas de salaires nets inférieurs à 1.500 euros mensuels ;

Pour l'intégration des primes dans le salaire, après revalorisation des indemnités au taux interministériel ;

Non à la rémunération au mérite, non à la PFR (voir communiqué ci-dessous)

Pour des perspectives de carrières (avancement, promotion...) qui reconnaissent enfin les compétences mises en oeuvre.



Budget 2009 de l'enseignement supérieur :

- 1.000 emplois

Non aux suppressions de postes !

Non au Plan Pécresse qui instaure l'individualisation des salaires et des carrières

La FSU demande le retrait du projet de décret sur la « prime de fonction et de résultat »

La publication imminente du décret instituant une nouvelle prime dite « prime de fonction et de résultats » est annoncée par le ministre de la Fonction publique.

Cette prime unique doit selon le gouvernement remplacer « le fouillis d'indemnités et autres bonifications ». Elle serait composée pour 60 % d'une part liée aux fonctions et pour 40 % d'une part « au mérite ». Le montant attribué à un agent peut varier de 1 à 12. Cette prime, si elle ne concerne dans un premier temps que les personnels de catégorie A a, selon les orientations ministérielles, vocation à être élargie à tous et à toutes les catégories.

Pour la FSU, c'est en relevant suffisamment le traitement indiciaire que l'on doit et peut mettre fin au système actuel d'indemnités. La transparence des rémunérations y gagnerait indubitablement.

Qui peut en effet croire, que l'individualisation recherchée par la PFR favorisera cet objectif démocratique de la transparence des rémunérations versées aux agents publics ?

Du point de vue de la FSU, recourir à l'indemnitaire pour rendre attractifs des emplois difficiles ou des fonctions particulièrement exigeantes ne peut se concevoir que de manière limitée et en fonction de critères strictement objectifs. Il convient en effet d'agir en premier lieu sur les conditions et l'organisation de travail.

La rémunération en fonction des résultats est source d'effets pervers contradictoires avec les exigences d'une administration au service de l'intérêt général.

La première difficulté est celle de l'évaluation du travail et de ses

critères. Le projet de décret la renvoie à la conviction du supérieur hiérarchique. Ce n'est pas ainsi qu'elle pourra être objectivée et incontestable. Et l'expérience montre que les femmes fonctionnaires risquent d'en être les premières victimes.

La logique du mérite individuel oppose les personnels entre eux, censés se partager une enveloppe financière pré-établie, quand il conviendrait de développer le travail en équipe.

Elle invite chaque agent à privilégier dans l'exécution de son travail les objectifs valorisés par la rémunération au détriment des autres et les tâches les plus rentables.

Cette logique est source de démotivation, voire de souffrance, pour les personnels jugés peu performants.

Pour la FSU, l'évaluation des personnels doit déboucher sur des actions de formation, voire sur d'autres organisations du travail. Lui donner un caractère immédiat de sanction contrarie ces objectifs. **La FSU demande l'abandon du projet de décret relatif à la PFR.**

Pour la FSU, le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique ne se garantit pas par des primes individualisées mais par une véritable revalorisation de la valeur du point d'indice. Elle revendique une réforme de la grille indiciaire tenant compte des fonctions exercées et des qualifications des personnels.

Paris, le 31 octobre 2008



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2008 - 2009

Ces possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

- > par chèque : 1, 2 ou 3 chèques, datés d'un même jour et émis par le même titulaire, à l'ordre de SNASUB, à envoyer à votre Trésorier syndical

SNASUB FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02

- > par prélèvement automatique sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier syndical (Frédérique BLUC, Avenue d'Anversville, 95170 SOUSMONTAIGNE) : cette possibilité vous permet de bénéficier de 514 points de plus sur votre adhésion. Il sera ensuite possible de bénéficier de la réduction de 65% sur votre adhésion (pour les adhésions payées en espèces) pour les adhésions payées par prélèvement automatique sur votre compte postal ou bancaire. (pour les adhésions payées par prélèvement automatique sur votre compte postal ou bancaire, il est possible de bénéficier de la réduction de 65% sur votre adhésion)

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos points d'adhésion le nouveau majoré vos points NBI (de vos enfants) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à 400 points : 0,25 € par point d'adhésion
- > entre 400 et 600 points : 0,29 € par point d'adhésion
- > à partir de 600 points : 0,32 € par point d'adhésion

CAS PARTICULIERS :

- > COO inférieur à 12 mois : 80,50 €
- > COO et COO nommés pour une année : selon l'adhésion et la quotité de travail
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %

(concernant l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR)

ACADEMIE : AMIENS		ANNEE DE NAISSANCE	SECTEUR	STATUT
NOM :		<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT <input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT	<input type="checkbox"/> SIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> ASU <input type="checkbox"/> SIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
PRENOM :			CATEGORIE	
VOS COORDONNEES			GRADE :	
APPARTEMENT, ETAGE :			QUOTITE DE TRAVAIL : %	
ENTREE, INVISIBLE :				
N° TYPE, VOIE :			Interruption d'activité (départ en congé parental) :	
SP, LIEU OIT :				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :			DATE :	
TEL : PORTABLE :				
VOTRE ETABLISSEMENT				
TYPE (collège, université, rectorat) :				
NOM DE L'ETABLISSEMENT : Service :				
RUE :				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :				
TEL PROFESSIONNEL : PAYS :				
Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :				
<div style="text-align: center;">COTISATION</div> $\left(\frac{\text{Quotité}}{\text{Quotité}} + \frac{\text{Quotité}}{\text{Quotité}} \right) \times \text{Quotité} = \text{€}$ <p style="text-align: center; font-size: small;">Les cotisations symboliques donnent droit à une réduction d'impôt de 65% de leur montant.</p>				
Signature :				

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer à Françoise BLUC
Trésorière nationale, 9, rue d'Anversville 95170 Soumontonne

- > MONTANT DE LA COTISATION : €
- > MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 6) :
- > DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS : / 2008

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

Le titulaire de l'établissement teneur de mon compte à débiter sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, le porteur en fait et accepte l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 3-5 RUE DE METZ 76010 PARIS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
.....	
.....	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
.....
NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER			
NOM :			
ADRESSE :			
CP : VILLE :			

DATE : SIGNATURE :

Ajouter votre RIB